

Grenoble, le 2 mars 2016

Intoxications au monoxyde de carbone : un premier bilan qui invite chacun à rester vigilant

Depuis le 1^{er} janvier 2016, en Isère, 40 personnes ont été impliquées dans 6 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone. Les faits se sont produits dans des lieux hétérogènes (commerce, salle de formation, habitation...) avec des origines diverses (conduite de cheminée obstruée, chaudière défectueuse, chauffage d'appoint défectueux...).

Restons vigilants

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par nos sens, car il est inodore, incolore et non irritant. Les principales sources d'intoxication identifiées sont des chaudières au gaz ou au fioul, auxquelles s'ajoutent des facteurs favorisants tels qu'une mauvaise aération (entrée ou sortie d'air absente, obstruée ou obturée), un défaut d'entretien de l'installation ou un défaut d'évacuation des gaz brûlés. Dans certains cas, des intoxications ont été observées du fait d'une mauvaise utilisation d'appareils non raccordés à un conduit d'évacuation des gaz de combustion (groupes électrogènes...).

Les premiers signes d'intoxication sont des maux de tête, nausées, malaises ou vomissements : il faut alors aérer immédiatement le logement, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours (112, 18 ou 15).

Télécharger le dépliant "le Monoxyde de carbone" qui rappelle les conseils pour éviter les intoxications sur le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : www.inpes-sante.fr dans la rubrique thématique "accidents de la vie courante".

Pour plus d'information, consultez les sites :

- Ministère de la Santé et des Affaires Sociales : www.sante.gouv.fr
- Institut de veille sanitaire : www.invs.sante.fr

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr